

**MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021**

Convocation du 29 avril 2021

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Estelle HENRY, Patrick LEMAIRE, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Julie FLAMAND (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de rajouter la décision suivante : - Délibération n°2021-63 : Création d'une entente entre la Commune de Bréval et la Commune de Neauphlette

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 2 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

A noter : il a été rajouté au paragraphe « Intercommunalité : Sey » en 2^{ème} point que :

- **Régie SEY En R** : il a été approuvé le règlement intérieur, la dotation initiale du budget principal, le Budget Primitif 2021 et le projet de réalisation de l'ombrière solaire sur la commune de Poissy

DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte à chacune de ses réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22.

2021-51 : Attribution du Marché de travaux « Enfouissement des réseaux rue C. Thiberville et rue du Parc et Réfection voirie rue C. Thiberville »

L'attribution et la notification du marché public a été signées comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 : Enfouissement des réseaux	Entreprise RAOULT	340 217.30 €	408 260.76 €
Lot 2 : Réfection voirie rue C. Thiberville	ALIO TP	138 089.65 €	165 707.58 €
Total		478 306.95 €	573 968.34 €

Les dépenses sont inscrites au Budget Communal.

2021-52 : Achat distributeur à sel

Le devis n°200U010002 présenté par la SARL Duport Agri à Longnes (78980) a été signé le 8 avril 2021 pour un montant de 6 476.40 € TTC. Il concerne l'achat d'un distributeur à sel AMAZONE. La dépense sera imputée à l'article 2158 et inventoriée au programme 10008.

2021-53 : Plantation 4 arbres

Le devis n°210202 présenté par MG Jardins à Neauphlette (78980) a été signé le 8 avril 2021 pour un montant de 3 702.00 € TTC. Il concerne la plantation de 4 arbres route de Boissy et de l'arbre près du Monument aux Morts. La dépense sera imputée à l'article 2121 et inventoriée au programme 10056.

2021-54 : Contrat rural : signature DC4

La déclaration de sous-traitance ou DC4 a été signée le 9 avril 2021. Elle concerne l'intervention de l'entreprise SAS VIALUM à Gargenville pour le compte de l'entreprise TPN, attributaire du lot 1/VRD. Elle assurera le raccordement aux réseaux ENEDIS et ORANGE. La dépense de 19 060.15 € sera effectuée en direct à l'entreprise SAS VIALUM. Elle sera imputée à l'article 2135 et inventoriée au programme

10054.

2021-55 : Achat de mobilier extérieur pour les futurs jardins partagés

Le devis n°AP213203 présenté par ADEQUAT a été signé le 28 avril 2021 pour un montant de 3 486.30 € TTC. Il concerne l'achat 6 bancs, de 5 corbeilles 80 litres et 5 seaux pour corbeille. La dépense sera imputée à l'article 2128 et inventoriée au programme 10056.

2021-56 : Achat d'un ordinateur portable destiné au bureau des Adjointes

le devis n°DEV – 2100404 présenté par NCI à St André sur Orne (14320) a été signé « Bon pour accord » le 28 avril 2021. Il concerne l'achat d'un ordinateur portable TERRA équipé notamment de windows10 pro, d'un format 15 pouces, pourvu d'une garantie de 2 ans ainsi que l'abonnement mensuel Microsoft et d'une licence antivirus. Les dépenses seront imputées comme suit :

- l'ordinateur de 652.80 € TTC + le transport de 18 € TTC : article 2183 et inventoriées au Programme 10001

- l'abonnement mensuel Microsoft et la licence antivirus de 3.10 € TTC : article 611

DELIBERATIONS

2021-57 : Virement de crédit n°1/Achat ordinateur portable

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la Commune

Vu la Décision du Maire n°2021-56 relative à l'achat d'un ordinateur portable

Vu l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire chargée de l'informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE et AUTORISE Mr le Maire à effectuer le virement de crédit en section d'investissement comme suit :

Article 2183/Matériel informatique : + 700.00 €	Article 020/Dépenses imprévues : - 700.00 €
--	--

2021-58 : Refinancement de l'aide aux commerçants et à l'artisanat auprès du Conseil Départemental des Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L.1511-3 et L.2121-29,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1582 du 14 décembre modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 5 février 2021 approuvant la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans,

Vu la délibération n°2021-29 du 5 mars 2021 du Conseil Municipal approuvant la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Commune,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant les impacts économiques, sanitaires et sociaux du covid-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la Commune de Bréval et ayant pour conséquence de renforcer les difficultés initiales de développement de son tissu commercial,

Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce de la Commune de Bréval, à l'issue de la période de confinement,

Considérant la nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la Commune de Bréval,

Considérant le dispositif d'aide aux commerces et à l'artisanat de la Commune de Bréval et son règlement afférent,

Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

Considérant la délibération n°2021-30 à annuler du fait que les commerçants du forfait 1 référencés peuvent bénéficier du forfait 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**:

ANNULE et REMPLACE la délibération 2021-30 par cette nouvelle décision

APPROUVE l'attribution d'un financement à hauteur de 22 740.00 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,

APPROUVE la création d'un budget de 22 740.00 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat,

SOLLICITE le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 22 740.00 €

DIT que les crédits seront imputés au chapitre 67 – Article 6748 du Budget Communal

Pour mémoire, le montant du financement aux commerces qui figurait sur la délibération n°2021-30 du 5 mars 2021 s'élevait à 15 848.26 €

2021-59 : Attribution d'un complément de subvention à une association

Vu le projet d'animation envisagé sur l'année 2021 par l'AGMRB en partenariat avec la Commune

Vu la subvention de 400 € allouée sur 2021 n'étant pas suffisante

Vu le budget communal

Vu l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire chargée des associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE et DECIDE de verser un complément de subvention de 400 € à l'association AGMRB sous réserve que les animations aient bien lieu

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574

2021-60 : Virement de crédit n°2/Aide aux commerces et à l'artisanat

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2021-58 relative au refinancement de l'aide aux commerçants et à l'artisanat auprès du Conseil Départemental des Yvelines

Vu l'article 6748 du Budget communal d'un montant de 20 000 € insuffisamment pourvu

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE et AUTORISE Mr le Maire à effectuer le virement de crédit en section de Fonctionnement comme suit :

Article 6748/Autres subventions exceptionnelles :	+ 2 740.00 €	Article 022/Dépenses imprévues :	- 2 740.00 €
--	---------------------	---	---------------------

2021-61 : Mise à disposition de la Balayeuse de Voirie à la Commune de St Illiers le Bois et du Chauffeur

La commune de St Illiers le Bois souhaite pouvoir effectuer des balayages de voirie. Elle sollicite la Commune de Bréval afin de disposer de notre balayeuse avec son chauffeur.

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE la location de la Balayeuse avec chauffeur à la Commune de St Illiers le Bois

APPROUVE et AUTORISE la signature la convention de mise à disposition de la Balayeuse communale à la Commune de St Illiers le Bois et la convention de mise à disposition d'un agent communal

DIT que ces deux conventions prennent effet à compter de ce jour jusqu'au 30 mars 2026

FIXE la location de la Balayeuse avec chauffeur pour un montant de 260 € correspondant à une journée de 8 h (temps d'acheminement compris).

2021-62 : Dénomination d'une nouvelle voie

55 rue du Parc, un lotissement de 10 lots a été construit. Une voie traversante de 150 m (1298 m²) a été créée au milieu du terrain cadastré H32 et H483 d'une superficie de 6 252 m² afin de desservir les futures habitations prévues de part et d'autre de celui-ci.

Vu le CGCT

Vu l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue du Parc

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

ADOpte la dénomination « **rue du Bout du Parc** »

CHARGE Mr le Maire à communiquer cette information notamment aux services de la Poste

2021-63 : Création d'une entente entre la Commune de Bréval et la Commune de Neauphlette

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5221-1, Considérant que les Communes de Bréval et de Neauphlette sont voisines et ont l'habitude de collaborer ensemble puisqu'elles possèdent un groupe scolaire fonctionnant sous l'égide d'un SIVOS.

Considérant que cette étroite collaboration impose parfois des répartitions de sommes à payer sur une même facture adressée à la Commune de Bréval.

Il est nécessaire la création d'une entente entre les deux communes Bréval et Neauphlette au moyen d'une convention pour permettre à la Commune de Bréval d'émettre un titre de recettes auprès de la commune de Neauphlette pour récupérer les sommes qui lui sont dues.

La répartition pourra intervenir notamment suite à la réalisation de supports de communication communs et à l'issue d'évènements festifs réalisés conjointement.

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'entente entre les communes de Bréval et de Neauphlette au moyen d'une convention définissant les modalités de répartition et de paiement des frais en ce qui concerne la réalisation de supports de communication en commun et d'évènements festifs organisés conjointement

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

GESTION

Liquidités : Elles s'élèvent au 5 mai 2021 à **1 141 453.16 €**.

Cette somme intègre :

- les 200 000 € de prêt versé le 27 avril 2021
- les 214 157.49 € réglés au SIVOS au titre de la participation communale 2021
- les 15 709.14 € versés au SIVSCP au titre de la participation communale 2021

Ainsi que les 535 000 € de la Maison Médicale dont 135 000 € utilisés soit 400 000 €

Garderie du Mercredi :

Le projet vise à ouvrir le centre de loisirs de Neauphlette les mercredis à compter de septembre 2021.

Une simulation financière à l'année a été faite comme suit :

- 24 enfants + 3 encadrants + 1 directeur sur 36 mercredis totalisant 864 journées/enfants.
- 30 819 € (coût de la facture à la Ligue de l'Enseignement) - 3 695 € de participation CAF = 27 124 €
- 27 124 € / 864 journées enfant = 31.39 € le coût par enfant et par jour
- sur ces 31.39 €, la participation des familles s'élève à 14 € environ/enfant/jour
- Au final, le coût annuel pour la commune reviendrait à 10 000 € environ

Après discussion, le Conseil Municipal **à l'unanimité APPROUVE** le projet d'ouverture du Centre de Loisirs et la dépense à réaliser.

BATIMENTS MATERIEL

Maison Médicale : Le permis de construire a été accordé.

Ingénierie prépare le marché de travaux à venir. Finalement, l'ouverture est légèrement différée.

Logements de la Sergenterie : 2 fenêtres de toit ont été changées et une cloison a été refaite

Micro-crèche : des travaux mineurs sont à réaliser. Il est fait recours à l'assurance dommages-ouvrages.

VOIRIE

Contrat rural :

Le chantier a été arrêté du 14 avril au 3 mai 2021 inclus.

La réunion avec le Maître d'œuvre a eu lieu le 28 avril 2021 pour valider l'implantation du mobilier sur le trottoir. L'aménagement de la Place se terminera fin mai.

Enfouissement des réseaux rue C. Thiberville et rue du Parc et aménagement de la rue C.

Thiberville :

La 1^{ère} réunion de coordination a eu lieu lundi 3 mai 2021 en présence du Bureau d'Etudes STUR, des entreprises RAOULT, ZLTP et de qualiconsult.

Les travaux d'enfouissement des réseaux débuteront lundi 17 mai 2021 rue Charles Thiberville et se termineront mi-août. A la suite, l'aménagement de la voie sera réalisé par l'entreprise ALIO TP à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 15 octobre 2021.

ENEDIS

Les travaux d'enfouissement de leurs propres réseaux sont en cours rue du Parc. La remise en état des lieux d'intervention reste encore à faire.

Eco pâturage

Les moutons sont arrivés

FETES ET ANIMATIONS

- Les fêtes de la Pentecôte, l'American Day, et la fête de la musique sont annulés en raison du contexte sanitaire
- **La Rando barbecue** est maintenue le 3 juillet prochain. Les inscriptions auront lieu en juin.
- **Concours des villages fleuris** : la commune participera au fleurissement du centre-bourg et des entrées-sorties du village
- **Maisons fleuries et bébés 2020** : la remise des prix sera faite lors de la réunion publique en novembre
- **Maisons fleuries 2021** : la commission se réunira mercredi 26 mai 2021 à 13 h 30 en Mairie pour discuter des modalités d'organisation

INFORMATION – COMMUNICATION

- . **Bulletin Municipal** : une lettre d'information municipale paraîtra en juin.
- **Nouveau Site internet** : sa création avance bien

MISSION LOCALE :

- Une Assemblée Générale est fixée lundi 31 mai 2021
- un Bus affrété par la mission locale a stationné, Place du Tranchant, ce 7 mai pour rencontrer les jeunes. Deux inscriptions ont été recueillies. Il sera à nouveau présent mercredi 8 septembre 2021 après-midi. L'objectif est de toucher les jeunes lycéens et les 16-26 ans en matière de formation, de recherche d'emploi.... L'accompagnement sera personnalisé.

ACTION SOCIALE :

- L'Assistante Sociale dédiée sur le secteur a démissionné.
- **Vaccinations** : l'ARS ouvre un centre de vaccination au Gymnase de la CCPIF à Bonnières le 17 mai prochain pour tout public
- **YES +** : de très bons retours du dispositif. Il s'avère utile.

INTERCOMMUNALITE

CCPIF : le 13 avril 2021 et le 4 mai 2021

Marpa : Un nouveau site internet a été mis en ligne : www.marpadebreval.com
L'Assemblée Générale est fixée le 19 mai 2021

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE :

Le 9 avril 2021, il a été procédé au vote du compte administratif 2020 et du Budget Primitif 2021

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- le 6 avril 2021 : le Compte Administratif ainsi que le Budget Primitif 2021 ont été votés
- le 27 avril 2021 : l'accueil du mercredi a été discuté pour l'année 2021-2022
- le 3 mai 2021 : deux offres ont été reçues suite à la consultation relative à la restauration scolaire. Il s'agit de Convivio et de Yvelines Restauration
- le 20 mai 2021 : il est prévu de débattre des tarifs et du règlement

SIVSCP :

Le 13 avril 2021, le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021 ont été votés avec la réalisation d'un emprunt. A noter, la baisse des participations communales.

SICOREN

- Le compte administratif 2020 et le Budget Primitif 2021 ont été votés. Les participations communales restent d'un montant équivalent à l'an passé.

De gros travaux sont à envisager. Pour l'instant, aucun projet n'est prévu.

ASSOCIATIONS

Sol et Joy, Odyssee, le CFAIE de l'Eure, le Club de l'Amitié, l'ALGD, la Prévention Routière :
remerciements pour la subvention versée

QUESTIONS DIVERSES

Accès à la déchetterie de Flacourt : Non. La déchetterie de Neauphlette accepte les volumes de déchets verts au-delà du mètre cube mentionné dans le règlement. L'ouverture limitée à 3 fois par semaine poserait question à quelques-uns. Une solution pourra être étudiée si des observations sont émises.

Elections :

- Le scrutin aura lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8 h à 20 h pour l'élection des conseillers départementaux et régionaux. La clôture des inscriptions sur la liste électorale est fixée le vendredi 14 mai 2021. Une permanence se tiendra en Mairie aux heures d'ouverture habituelles du vendredi, de 9 h à 12 h.

- **Vaccination :** pour la tenue des bureaux de vote, le Conseil Scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48 h précédant le scrutin. *(A noter : la vaccination n'est pas une obligation pour tenir un bureau de vote).*
Pour cela, une attestation de priorité d'accès à la vaccination est proposée permettant aux personnes qui le souhaitent de prendre un rdv dans un centre de vaccination avant le 8 juin 2021.

- **Tenue des bureaux de vote :** Le tableau du dimanche 20 juin 2021 a été complété.

Date de la prochaine réunion de conseil : 4 juin 2021

N'ayant plus de question en instance, la séance est levée à 22 h 44.